

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

LES BORDS DU RHÔNE, UN DÉPOTOIR !?

Mesdames, Messieurs,

Un constat hélas affligeant, les bords du Rhône à Aire, notamment en bas du chemin des Sellières, sont devenus un vrai dépotoir.

Les photos prises → il y a deux semaines par un tiers et les clichés du 10 courant ↓ du soussigné montrent l'état lamentable que sont devenus les bords du Rhône, respectivement les chemins d'accès.



Le joyau de notre Commune est souillé.

Les promeneurs et les riverains, comme les utilisateurs du centre de canoë, sont dépités et impuissants.

Cette pollution et l'image qu'elle en donne de notre Commune sont désastreuses. Ce n'est pas tolérable.

Quels que soient le ou les propriétaires des lieux, le ou les responsables de ces déprédations, nos autorités, notre exécutif ne peuvent rester les bras ballants.

Le Conseil administratif voudra bien nous expliquer sans délai les mesures énergiques qu'il a déjà prises ou entend prendre pour pallier l'inexcusable. Il serait judicieux qu'il tienne régulièrement informé le Conseil municipal des constats des services communaux et des mesures prises.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

indiquer les mesures prises, respectivement qu'il entend prendre, pour que cessent les déprédations et pollutions au bord du Rhône, notamment à la presqu'île d'Aire-Le Lignon, et que celui-ci reste un havre de paix salubre et fastueux tant pour ceux qui les fréquentent que les riverains.

Yves MAGNIN
Conseiller municipal

Aire, le 15 juillet 2022